

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	Nombre de membres	Suffrages
Séance 11 avril 2019	En exercice : 13	Exprimés : 13
Convocation 3 avril 2019	Présents : 11	Pour : 13
		Procurations : 2
Affichées le 25.04.2019	Transmises à la Préfecture le 25.04.2019	Contre : 0

L'an deux mil dix-neuf et le onze avril, à 21 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de PIERREFITTE-NESTALAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire.

PRESENTS : M. Noël PEREIRA DA CUNHA - Mme Nelly BISSON – M. François CLIN – M. Yvan CONESA – M. Christian COUMET – Mme Marie-Joëlle FONTAN – Mme Jeannette LINCE - M. Jacques MATA – M. Lionel MATA - Mme Sylvie PARROU – Mme Christèle SCHLUR -

ABSENTES EXCUSEES : Mme Brigitte SOLA (procuration à M. PEREIRA DA CUNHA) – Mme Françoise TREY (procuration à M. Jacques MATA)

Mme Jeannette LINCE a été élue secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2019 – 13 : COMPTE DE GESTION EAU & ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets eau et assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 – 14 : COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion eau et assainissement dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 – 15 : COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LINCE, délibérant sur le compte de l'exercice 2018, eau & assainissement, dressé par M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	19 330.83	0.00	0.00	298 767.05	19 330.83	298 767.05
opérations exercice	372 754.03	374 532.41	195 558.58	187 350.12	568 312.61	561 882.53
Totaux	392 084.86	374 532.41	195 558.58	486 117.17	587 643.44	860 649.58
Résultats de clôture	17 552.45	0.00	0.00	290 558.59	0.00	273 006.14
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	392 084.86	374 532.41	195 558.58	486 117.17	587 643.44	860 649.58
Résultats av affect.	17 552.45	0.00	0.00	290 558.59	0.00	273 006.14

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer

4°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DELIBERATION N° 2019 – 16 : COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jeannette LINCE, délibérant sur le compte de l'exercice 2018, dressé par M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	134 826.66	0.00	216 263.59	0.00	351 090.25
opérations exercice	1 194 080.87	1 226 777.97	1 449 070.38	818 067.34	2 643 151.25	2 044 845.31
Totaux	1 194 080.87	1 361 604.63	1 449 070.38	1 034 330.93	2 643 151.25	2 395 935.56
Résultats de clôture	0.00	167 523.76	414 739.45	0.00	247 215.69	0.00
Restes à réaliser			153 726.00	367 587.00	153 726.00	367 587.00
Totaux cumulés	1 194 080.87	1 361 604.63	1 602 796.38	1 401 917.93	2 796 877.25	2 763 522.56
Résultats av affect.	0.00	167 523.76	200 878.45	0.00	33 354.69	0.00

2°/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacun des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et des restes à payer

4°/ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION N° 2019 – 17 : AFFECTATION DES RESULTATS EAU & ASSAINISSEMENT 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire, après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'eau et assainissement 2018, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2018	8 208.46
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2017	298 767.05
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	290 558.59
Restes à réaliser en dépenses	0.00
Restes à réaliser en recettes	0.00
Excédent cumulé avec restes à réaliser	290 558.59

2°/ SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat excédentaire de l'exercice 2018	1 778.38
Déficit antérieur cumulé au 31/12/ 2017	19 330.83
après affectation en 2018 des résultats de 2017)	
Déficit cumulé à affecter	17 552.45

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	0.00
Supplément disponible.....	0.00
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0.00
Supplément disponible.....	0.00
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	0.00
d) Affectation du déficit aux charges de fonctionnement.....	17 552.45

Inscriptions au budget 2019

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	290 558.59
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	0.00
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	0.00
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	0.00
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	17 552.45
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	0.00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	0.00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

DELIBERATION N° 2019 – 18 : AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Noël PEREIRA DA CUNHA, Maire,
après avoir entendu l'exposé du compte administratif de la Commune 2018,
prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2018	631 003.04
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/ 2017	216 263.59
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2019	414 739.45
Restes à réaliser en dépenses	153 726.00
Restes à réaliser en recettes	367 587.00
Déficit cumulé avec restes à réaliser	200 878.45

2°/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat excédentaire de l'exercice 2018	32 697.10
Excédent antérieur cumulé au 31/12/ 2017	134 826.66
après affectation en 2018 des résultats de 2017)	
Excédent cumulé à affecter	167 523.76

Le Conseil municipal décide des affectations suivantes :

a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser.....	167 523.76
Supplément disponible.....	0.00
b) Affectation libre en réserve d'investissement.....	0.00
Supplément disponible.....	0.00
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....	0.00

Inscriptions au budget 2019

Total à inscrire au compte 001 en recettes.....	0.00
Total à inscrire au compte 001 en dépenses.....	414 739.45
Total à inscrire au compte 1068 en recettes.....	167 523.76
(Un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes.....	0.00
Total à inscrire au compte 002 en dépenses.....	0.00
Restes à réaliser à inscrire en invest. dépenses.....	153 726.00
Restes à réaliser à inscrire en inves. recettes.....	367 587.00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont
les signatures.

DELIBERATION N° 2019 - 19 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition de 2019 des taxes directes locales, notifiées par les services fiscaux.

Les bases d'imposition notifiées s'établissent ainsi :

Taxes	Bases imposition 2018	Bases imposition 2019	Taux 2018	Produit fiscal attendu en 2019 si les taux restent inchangés
Taxe d'habitation	1 607 396	1 645 000	8.61 %	141 635
Taxe foncière bâti	1 559 085	1 586 000	9.50 %	150 670
Taxe foncière sur le non bâti	3 418	3 400	32.92 %	1 119
TOTAL				293 424 €

La discussion s'engage. Considérant la baisse des dotations - cette année encore - le niveau des services rendus à maintenir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'augmenter le taux des taxes directes locales de 6.84 %, portant ainsi les taux pour 2019 :

- * taxe d'habitation à 9.20 %
- * taxe foncière sur le bâti à 10.15 %
- * taxe foncière sur le non bâti à 35.17 %

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ accepte ces propositions
- ✓ décide pour 2019 de porter les taux des taxes directes locales à :

- taxe d'habitation 9.20 %
- taxe foncière sur le bâti 10.15 %
- taxe foncière sur le non bâti 35.17 %

Le produit fiscal attendu s'élèvera donc pour 2019 à :

Taxes	Bases impositions 2018	Taux 2019	Produit fiscal attendu en 2019
T.H.	1 645 000	9.20 %	151 340 €
T.F.B.	1 586 000	10.15 %	160 979 €
T.F.N.B.	3 400	35.17 %	1 196 €
TOTAL			313 515 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 - 20 : VOTE DU BUDGET 2019 EAU & ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget 2019. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal – à l'unanimité – approuve le budget 2019, par chapitres, du service de l'eau et de l'assainissement, qui se présente ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION (EN EUROS)

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES	348 780.00	366 332.00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	17 552.00	
TOTAL DE LA SECTION	366 332.00	366 332.00

SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	193 413.00	178 013.00

RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2018	0	0
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	290 558.00
TOTAL DE LA SECTION	193 413.00	468 571.00

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	599 745.00	834 903.00

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 – 21 : INDEMNITES DE FONCTIONS MAIRE – ADJOINTS – CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant de soumettre au vote le budget communal de l'année 2019, il y a lieu de délibérer sur les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués. Considérant les contraintes budgétaires rencontrées, il a été décidé, lors de la réunion préparatoire, de revoir à la baisse le pourcentage attribué au Maire.

Il rappelle que ces indemnités ont été fixées par délibérations n° 2014-47 du 2 avril 2014 et n° 2017-14 du 20 mars 2017 : M le Maire perçoit 55 % de l'indemnité brute de Maire à laquelle il pourrait prétendre, les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Adjoints 40 % de l'indemnité brute de Maire, les Conseillers Municipaux délégués 40 % de l'indemnité brute des Adjoints.

Il propose de revoir à la baisse le taux de l'indemnité de Maire et de le fixer à 50 %. La discussion s'engage. Il précise que – compte tenu du mécanisme de calcul – les indemnités des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués baisseront aussi, bien que leur pourcentage ne change pas.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par quatre voix POUR : Mme BISSON, Mme FONTAN, M. Lionel MATA, Mme SCHLUR (M. PEREIRA DA CUNHA, Mme LINCE, M. COUMET, Mme PARROU, M. CLIN, M. Jacques MATA, M. CONESA ne prennent pas part au vote), décide – **à compter du 1^{er} mai 2019** - de fixer l'indemnité de fonctions de Monsieur le Maire à **50 %** de l'indemnité brute de Maire à laquelle il pourrait prétendre.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 - 22 : VOTE DU BUDGET 2019 COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget 2019. Entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve le budget 2019, par chapitres, de la commune, qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (EN EUROS)

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	1 251 716.00	1 251 716.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
TOTAL DE LA SECTION	1 251 716.00	1 251 716.00

SECTION D'INVESTISSEMENT (EN EUROS)

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES	280 058.00	480 937.00
RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2018	153 726.00	367 587.00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	414 740.00	
TOTAL DE LA SECTION	848 524.00	848 524.00

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DU BUDGET	2 100 240.00	2 100 240.00

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 - 23 : MONTANT DE L'INDEMNISATION DU SINISTRE DES MARQUISES DE L'ANCIENNE GARE – ADOPTION DE L'OPERATION DE REMISE EN ETAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'expertise relative au sinistre des marquises de l'ancienne gare est à présent clôturée. En effet, un accord a été finalisé, lors de la réunion de clôture, le 25 octobre 2018.

Le montant des travaux de remise en état s'élèvent à 16 418.40 € TTC pour la réparation de la couverture zinc à joint (société BOURDET), et à 22 867.80 € TTC pour la lasure des plafonds lambris bois.

L'assureur de la Commune (la SMACL) prend en charge les dommages dégâts des eaux en sous face de lambris des auvents pour un montant total de 22 867.80 € TTC, dont un paiement différé sur présentation de factures de 1 143.39 €. L'assureur de la société BOURDET (la MAAF) prend en charge la réparation des désordres origines du sinistre, y compris la mise en conformité, soit 14 261.94 € TTC. Resterait à la charge de la commune une partie de la mise en conformité de travaux, indépendante du sinistre, soit 2 156.46 € TTC, ainsi que la franchise (200 €).

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal – à l'unanimité :

- accepte les remboursements de la SMACL de 22 867.80 € et de la MAAF pour 14 261.94 €, soit 37 129.74 €
- entérine les travaux de remise en état des marquises de l'ancienne gare d'un montant TTC de 39 286.20 €
- autorise Monsieur le Maire à titrer et à remettre les chèques à l'encaissement, à accepter les devis de travaux, à mandater les factures correspondantes et à signer tout document rendu nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.

DELIBERATION N° 2019 – 24 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de la caserne de gendarmerie est arrivé à son terme le 30 juin 2018.

Il rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, le 19 mars 2019, il a été décidé, par délibération n° 2019-1, la réalisation pluriannuelle de travaux d'isolation par l'extérieur des bâtiments du PGHM, la reprise des toitures, l'isolation des combles intérieurs rampants, la pose de drains en pieds de façades, le traitement des pieds de façades des bâtiments de logement.

Sont d'ores et déjà inscrits sur le budget communal de l'exercice, le changement des menuiseries des bureaux du PGHM et la rénovation des toilettes de la salle d'accueil.

Ces engagements justifient le maintien des dernières conditions financières, à savoir un loyer annuel de 102 444 € HC / HT, montant fixé par l'évaluateur des domaines.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité :

- accepte la valeur du loyer de la caserne de gendarmerie fixée à 8 537 € par mois, à 102 444 € par an, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces rendues indispensables à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an sus dits. P.C.C.